

# REGLEMENT 24H/12H/6H DE DORIGNY



## Départs des courses & horaires

Catégories	Nb Athlètes	Start	Finish	Départ		Les Frais D'inscriptions
6h Solo Femmes	1	5h30-20.07.25	11h30	20.07.25		70.-CHF
6h Solo Hommes	1	5h30-20.07.25	11h30	20.07.25		70.-CHF
12h Solo Femmes	1	23h30	11h30	19.07.25		95.-CHF
12h Solo Hommes	1	23h30	11h30	19.07.25		95.-CHF
24h Solo Femmes	1	11h30	11h30	19.07.25		130.-CHF
24h Solo Hommes	1	11h30	11h30	19.07.25		130.-CHF
12h Équipe mixtes	2	23h30	11h30	19.07.25		185.-CHF
12h Équipe mixtes	4	23h30	11h30	19.07.25		370.-CHF
24h Équipe mixtes	4	11h30	11h30	19.07.25		505.-CHF
24h Équipe mixtes	2	11h30	11h30	19.07.25		245.-CHF

Les 24/12/6 heures sont des épreuves de course à pied qui consiste à parcourir la plus grande distance possible. La course se déroule sur une boucle de 1200m. Chaque tour est enregistré par un système de chronométrage à puce fourni par la société MSO. Les athlètes peuvent s'arrêter à tout moment pour manger, dormir, se faire masser, et reprendre la course à tout moment. L'abandon ne sera pris en compte que lorsque l'athlète aura rendu son dossard avec la puce.

### Chronométrage

Un système de chronométrage électronique est utilisé pour la compétition. Les puces sont distribuées avec les dossards et demeurent la propriété de la société de chronométrage. Toutes les puces doivent être restituées à l'issue de l'épreuve. Dans le cas contraire, des frais de CHF 10.- par puce sont facturés. Chaque participant en catégorie « individuel » reçoit une puce, et chaque équipe de relais se voit aussi attribué une puce.

**Balisage** : Dans les changements de direction, de la rubalise sera installés. Le parcours, qui fait une boucle de 1200m, rend pratiquement impossible de se tromper. Il est également conseillé de prévoir une lampe frontale, car dans certains endroits, la visibilité peut ne pas être très bonne.

### Chronométrage du dernier tour

Dimanche 20 juillet 2025 à 11h30, les athlètes s'arrêtent au deuxième signal sonore et attendent le passage de l'officiel pour la mesure de la distance parcourue.

### Clôture de l'épreuve

Un premier signal sonore indique la dernière minute de course, un deuxième signal sonore annonce la fin des épreuves sonore les athlètes attendent le passage de l'officiel pour la mesure de la distance parcourue.

### Inscriptions

Les inscriptions se font sur le site [www.mso.swiss](http://www.mso.swiss), [www.24hdedorigny.ch](http://www.24hdedorigny.ch)

### Retrait des dossards

Les dossards peuvent être retirés deux heures avant le début de chaque épreuve Centre sportif de Dorigny.

**Ravitaillement :**

Boisson, jus de fruits, eau, boissons isotoniques, boisson gazéifiée, fromages, soupe, bananes, oranges, pâtes, fruits secs sont prévus sur la piste,

**Le ravitaillement est réservé uniquement aux coureurs, pas de ravitaillement pour les accompagnateurs**

**Prix**

Médailles décernées à tous les enfants franchissant la ligne d'arrivée.

Prix souvenir à tous les enfants, et adultes

Prix podium aux 3 premiers des catégories poussins/es A-B et aux 3 premiers des catégories écoliers/es et à adultes.

**Annulation de l'épreuve**

En cas de force majeure - conditions climatiques défavorables, catastrophes naturelles ou autres circonstances mettant en danger la sécurité des participants, un nombre insuffisant de participants - l'organisation 24 Heures de Dorigny se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans droit quelque conque remboursement.

**Port du dossard**

Le dossard doit être porté devant sur la poitrine ou sur un port-dossard pendant toute la durée de l'épreuve. Il doit être visible, non caché, ni plié sous peine de disqualification. Des contrôles inopinés seront effectués pendant le parcours.

**Certificat médical**

Aucun certificat médical n'est requis pour l'inscription. Cependant, il est important de noter que les épreuves des «24H, 12H, et du 6H de Dorigny » sont exigeantes sur le plan de l'endurance et nécessitent une bonne condition physique et une santé optimale. De ce fait, l'organisateur des 24 Heures de Dorigny décline toute responsabilité en cas de problèmes de santé.

**Service médical**

Une équipe de premiers secours et un médecin sont présents pendant toute la durée de la compétition pour assurer la sécurité médicale de la course pendant 24 heures. Par ailleurs, l'organisateur, les secouristes et les membres de l'organisation, bénévoles peuvent demander à tout participant en mauvaise santé de d'effectuer un contrôle médical. Chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à un concurrent victime d'un problème médicale jusqu'à l'arrivée des secours.

**Dopage**

En cas de dopage d'un athlète contrôlé positive sera disqualifié immédiatement  
Cela entraînera la perte de tous les prix et devra restituer ses prix.

**Abandon**

En cas d'abandon, la puce de chronométrage doit être restituée au bénévole sur le circuit ou au stand de retrait des dossards.

**En cas d'abandon d'un membre d'une équipe relais, l'équipe sera disqualifiée. Elle devra informer les organisateurs et rendre sa puce.**

**Ravitaillement :**

Boisson, jus de fruits, eau, boissons isotoniques, boisson gazéifiée, fromages, soupe, bananes, oranges, pâtes, fruits secs sont prévus sur la piste,

**Le ravitaillement est réservé uniquement aux coureurs, pas de ravitaillement pour les accompagnateurs**

**Annulation :**

L'organisation peut annuler l'événement en raison de divers facteurs tels que les conditions météorologiques défavorables (chaleur, mauvais temps), un nombre insuffisant de participants ou en cas d'accident.

**Déchets :**

Il est strictement interdit de jeter ou d'abandonner tout type de déchet sur le parcours ou dans l'enceinte du Centre Sportif de Dorigny. Toute personne surprise ou dénoncée surprise sera avertie. En cas de récidive, la personne concernée sera disqualifiée sans possibilité de recours.

**WC**

Il est strictement interdit de faire des besoins sur le parcours et sur le complexe de centre Sportif de Dorigny des toilettes sont disponibles à l'intérieur du centre sportif et ainsi à l'extérieur. Toute personne surprise ou dénoncée surprise sera avertie. En cas de récidive, la personne concernée sera disqualifiée sans possibilité de recours.

**Remboursement :**

Le remboursement des frais d'inscription peut être accordé sur présentation d'un certificat attestant d'une contre-indication médicale ou pour ceux qui auraient souscrit à l'assurance annulation (si un tel service est proposé)

**Assurance :**

L'assurance est à la charge de chaque participant. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, dommage ou vol.

**Annulation de l'épreuve**

En cas de force majeure - conditions climatiques défavorables, catastrophes naturelles ou autres circonstances mettant en danger la sécurité des participants, un nombre insuffisant de participants - l'organisation 24 Heures de Dorigny se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans droit quelque conque remboursement.

**Litiges**

Il est possible de protester contre le comportement d'un commissaire de course, d'un autre concurrent, contre des erreurs d'organisation. Le recours doit être déposé auprès de l'organisateur au plus tard 15 minutes après l'arrivée de l'athlète. Si le recours concerne le chronométrage, il doit être déposé au plus tard 30 minutes après la publication des résultats provisoires. Un jury s'occupera des protêts avant la distribution des prix. Le jury est composé d'un responsable de la sécurité, d'un représentant de la direction de la course ainsi que d'un responsable du chronométrage, désigné par le comité de la course. Procédure : Les protêts doivent être formulés soigneusement par écrit (feuille A4) et signés par le participant concerné. Le protêt doit être remis au commissaire de course au plus tard 30 minutes après l'arrivée de l'athlète. Le jury doit faire part de sa décision au participant concerné par écrit. Un recours doit contenir les éléments suivants:

A: Nom complet de la manifestation, lieu, date

B: Nom du protestataire, adresse, no de téléphone

C: Nom du témoin, adresse, no de téléphone

D: Infraction supposée, page, section, numéro, kilomètres, etc.

E: Faits concernant l'infraction: motifs/résumé du recours

F: Conclusions

Protection des données et droit à l'image

En s'inscrivant, les participants consentent à la publication de leurs coordonnées sur la liste officielle des résultats et leur distribution sous forme imprimée ou via le site Web de l'organisateur. Cette approbation est une condition à la participation de la compétition. Les participants donnent également leur accord que la manifestation soit filmées et que des photos soient prises sans qu'aucune demande de rémunération ne puisse être formulée. Les images prises lors de la manifestation peuvent être publiées dans les imprimés, sur du matériel promotionnel et sur le site Internet. En revanche, l'organisateur s'interdit de céder le fichier des participants à des fins

**Nous tenons à vous informer que le règlement de la course est susceptible de changer à tout moment pour des mises à jour.**